



**CONCOURS SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT  
DES OFFICIERS DES BRIGADES DES DOUANES  
(Régions du sud)**

La Direction Générale des Douanes organise, pour les besoins de ses services, un concours sur épreuves pour le recrutement de 65 Officiers des brigades des Douanes répartis par directions régionales, selon le tableau ci-après:

Direction Régionale des Douanes	Wilayas concernées	Nombre de postes par région
Tamanrasset	Tamanrasset	10
Illizi	Illizi, In Amenas et Djanet	10
Bechar	Bechar, Tindouf, Naama, El bayadh et Adrar	15
Ouargla	Ouargla, Hassi messaoud, Biskra et El oued	15
Laghouat	Laghouat, Ghardaia, Djelfa	15

- **Durée de la formation : Une (1) année. Régime internat.**

**I - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS :**

- Etre âgé de 21ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire et ayant accompli avec succès deux (2) années d'enseignement ou de formation supérieurs dans l'une des Spécialités suivantes :

**Économie douanière et fiscale ; Sciences juridiques et administratives ; Sciences économiques ; Sciences commerciales et financières ; Sciences de gestion; Planification et statistiques , sciences politiques et relations internationales , sciences humaines et sociales , options ( bibliothéconomie et archives , sociologie de l'organisation et du travail , psychologie du travail , communication et relations publiques ) , droit des affaires .**

- Avoir une taille d'au moins 1,66 m
- Avoir une acuité visuelle totalisant 15/10<sup>ème</sup> pour les deux yeux sans que l'acuité minimale pour un œil ne soit inférieure à 7/10<sup>ème</sup> sans correction par des verres ou des lentilles ;
- Etre de constitution robuste et indemne de toute maladie contagieuse, mentale ou chronique et être apte à exercer de jour comme de nuit ;
- Acquiescement de 300 DA représentant les droits de participation,
- Les candidats admis à participer aux concours doivent subir un test psychotechnique avant le déroulement des épreuves écrites d'admission.

**II – LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

**A/ Le dossier de candidature doit comprendre :**

- Une demande manuscrite de participation,
- Un formulaire remplis par le candidat disponible sur le site internet de l'administration des douanes (www.douane.gov.dz).
- Une copie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale, en cours de validité.
- Une copie certifiée conforme à l'originale du baccalauréat de l'enseignement secondaire.
- Une copie certifiée conforme à l'originale des relevés de note de la première et de la deuxième année d'enseignement supérieur.
- Une copie certifiée de l'attestation d'inscription en troisième année indiquant clairement la spécialité.
- Un certificat médical d'ophtalmologie délivrée par un Spécialiste,
- Un certificat de toise,
- Quittance de paiement des droits de participation au concours fixée à 300 DA par mandat carte au compte CCP N° 3000.50 CLE 52 avec mention à virer au compte trésor n° 597.750 ouvert auprès de la trésorerie centrale d'Alger au profit de la régie de recette de la direction générale des douanes.

Après leur admission définitive au concours sur épreuves, les candidats doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national, certifiée conforme à l'original par l'administration des douanes
- Extrait du casier judiciaire, en cours de validité ;
- Certificat de résidence ;
- Extrait de l'acte de naissance n°13 ;
- Deux (02) certificats médicaux (médecine générale, phthisiologie, délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- Deux (02) photos d'identité ;

#### **B- Dépôt du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard **quinze (15) jours ouvrables** après la date de la publication de l'avis de presse dans les quotidiens nationaux, selon le lieu de résidence du candidat à l'adresse suivante :

1-Direction Régionale des Douanes de Bechar: pour les candidats résidant dans les wilayas de : Bechar, Tindouf, Naama, El bayadh et Adrar.

2- Direction régionale des douanes d Illizi : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Illizi, In Amenas et Djanet

3- Direction Régionale des Douanes de Tamanrasset: pour les candidats résidant dans la wilaya de Tamanrasset,

4-Direction régionale des douanes de Ouargla pour les candidats résidant dans les wilayas de Ouargla, Hassi Messaoud, Biskra et El oued.

5-Direction régionale des douanes de Laghouat pour les candidats résidant dans les wilayas de : Laghouat, Ghardaïa et Djelfa.

#### **NB :**

- La date et le lieu du déroulement des épreuves écrites seront portés individuellement à la connaissance des candidats.

- Tout dossier incomplet ou déposé en retard ne sera pas pris en considération.

- Les frais de participation ne seront pas remboursés quel que soit le motif.